

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## NOS ENGAGEMENTS

### L'association sportive s'engage à :

- ✓ Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs sur ce sujet qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention et de formation;
- ✓ Suivre à minima 1 temps de formation, d'information ou de sensibilisation par an pour mieux comprendre et appréhender les violences afin d'agir, d'accompagner et d'orienter ou 1 temps de formation référent/ ambassadeur;
- ✓ Relayer toutes les informations auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles;
- ✓ Participer à une réunion annuelle de bilan des engagements réalisés mis en place par le mouvement sportif;
- ✓ Organiser, en interne, un temps d'information ou de sensibilisation une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles;
- ✓ S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la validité de la carte professionnelle des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle;
- ✓ Respecter les procédures de signalement et veiller à ce que la victime soit accompagnée.

Signature du Président de l'association sportive :

